

*COVID-19*

**La ministre McCann ignore bon nombre de professionnel·le·s et de technicien·ne·s de la santé et des services sociaux**

**Longueuil, le 4 avril 2020** – « D'un côté, j'ai 5 735 membres qui travaillent dans les laboratoires, qui manipulent ou auront à manipuler des milliers d'échantillons contaminés à la COVID-19 et qui mettent chaque jour leur santé en péril pour le bien de la population. De l'autre, j'ai une ministre de la Santé et des Services sociaux qui les ignore en ne leur donnant pas la prime de 8 % qu'elle accorde à leurs collègues en contact avec des personnes infectées. C'est insultant. Il me semble que c'est évident que les risques sont semblables. La ministre doit revenir immédiatement sur sa décision. »

C'est ce qu'a exigé la présidente de l'APTS, Andrée Poirier, à la lecture de l'arrêté du 4 avril. Les personnes dans les laboratoires sont essentielles pour diagnostiquer et isoler les personnes infectées, et ainsi éviter la propagation du virus dans les communautés. En plus de celui des laboratoires, l'arrêté exclu aussi le personnel dans les salles d'imagerie et tou·te·s les intervenant·e·s qui procurent des services à domicile, dans les résidences privées pour personnes âgées ou lors d'intervention auprès de particuliers.

« Les intervenant·e·s qui travaillent dans les CHSLD ont une prime de 8 % mais ceux et celles qui font exactement le même travail dans les résidences privées n'obtiennent que 4 %. C'est ridicule. Même chose pour ceux et celles qui devront faire face à l'inconnu lors d'une intervention chez une personne en perte d'autonomie ou à la suite d'un signalement à la DPJ. La transmission est désormais communautaire et ces gens prennent chaque jour des risques dans le cadre de leur travail. Le moindre respect aurait été de leur accorder la même prime », a ajouté Andrée Poirier.

Pour l'APTS, la prime de risque de 8 % doit s'appliquer à toute personne salariée qui dispense des soins ou des services dans un milieu où elle peut être en contact avec une personne, un spécimen ou du matériel contaminé ou possiblement contaminé. Elle note quand même des améliorations par rapport à ce qui avait été annoncé lors de la conférence de presse de vendredi dernier, en particulier l'offre de la prime maximale au personnel qui aura à travailler dans un lieu d'hébergement où l'on retrouvera une personne positive à la COVID-19.

« On a fait un autre pas, c'est vrai. Mais peut-on arrêter de faire des économies de bouts de chandelle sur le dos du personnel professionnel et technique et reconnaître le travail crucial qu'il effectue chaque jour dans le cadre de la pandémie? Pourquoi diviser arbitrairement les salarié·e·s? Nous sommes toutes et tous dans le même bateau et on travaille ensemble à lutter contre la COVID-19 », a conclu la présidente de l'APTS.

**À propos de l'APTS**

L'[Alliance du personnel professionnel et technique du réseau de la santé et des services sociaux](#) (l'APTS) regroupe et représente quelque 55 000 membres qui jouent un rôle indispensable au bon fonctionnement des établissements du réseau. Nos gens offrent une multitude de services en matière de diagnostic, de réadaptation, de nutrition, d'intervention psychosociale et de soutien clinique et de prévention, autant de services qui s'adressent à l'ensemble de la population.

– 30 –

Pour renseignements : Mathieu Le Blanc  
Conseiller en communication et en relations médias  
Cell. : 514 609-2906